

# Compte rendu de la séance d'information des candidats du jeudi 23 septembre 2021

## Concours national d'agrégation en sciences de gestion

Ouverture de la séance à 11h05 à la maison des sciences de gestion de l'université Paris-II  
30 candidats environ sont présents.

### I/ Informations générales

La présidente, Mme Véronique DES GARETS remercie les candidats ainsi que les membres de l'administration. Elle précise que les candidats devront s'adresser directement à Mme Chantal ROUSSEAU (✉ [chantal.rousseau@education.gouv.fr](mailto:chantal.rousseau@education.gouv.fr) – ☎ 01 55 55 64 89) et à Mme Murielle JEAN-LOUIS (✉ [murielle.jean-louis@education.gouv.fr](mailto:murielle.jean-louis@education.gouv.fr) - ☎ 01 55 55 62 69), pour toute question relative au concours ou pour toute information qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres du jury.

La présidente indique également qu'un certain nombre d'informations sont précisées dans le règlement du concours mis en ligne sur le site du ministère.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-d-agregation.html>

La séance a pour objet de présenter les membres du jury, de donner des précisions sur les épreuves et de répondre à toutes les questions des candidats.

La présidente donne quelques éléments statistiques sur le concours. A la date d'aujourd'hui, 47 candidats sont inscrits, ils sont âgés de 30 à 60 ans, dont 30 se présentent pour la première fois au concours. Il y a un peu plus d'hommes (58%) que de femmes, 2/3 viennent de province et 94% sont maîtres de conférences. Trois disciplines représentent chacune plus de 20% des candidats : comptabilité et contrôle, management stratégique et marketing, les ressources humaines rassemblent également un grand nombre de candidats.

Mme DES GARETS poursuit en indiquant que le concours présente un double intérêt. Pour les candidats, il représente un enrichissement personnel et une année de formation intellectuellement stimulante. De plus, une fois admis au concours, le lauréat est nommé sur un poste au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Pour les universités, le concours permet d'avoir des professeurs de sciences de gestion, au-delà de la spécialité disciplinaire du candidat.

La présidente rappelle que le concours national d'agrégation est en danger et que pour le maintenir, il est essentiel que les lauréats soient impliqués dans les établissements où ils seront affectés.

Mme DES GARETS indique que 12 postes devraient être proposés à la fin du concours mais ce chiffre n'est pas définitif. Des postes peuvent être rajoutés jusqu'au début de la 1<sup>ère</sup> épreuve. La liste des postes ne sera connue qu'à la fin des épreuves car il y a toujours des incertitudes et il peut y avoir des arbitrages au niveau du ministère. Chacun peut donc agir dans son université s'il a connaissance d'un poste vacant. A la fin des épreuves, il est prévu d'organiser des réunions d'informations et d'échange en visioconférence avec les universités. Ces dernières devront faire connaître leurs besoins en profilant leur poste de façon assez large pour faciliter le choix des lauréats. Toutefois, le choix final revient au lauréat en fonction de son rang de classement.

La présidente donne ensuite la parole aux membres du jury afin que chacun se présente.

### II/ Présentation du jury

Mme Sandra CHARREIRE PETIT se présente en qualité de professeur en sciences de gestion, spécialisée en management stratégique à l'université Paris Saclay. Elle dirige le laboratoire RITM depuis septembre 2018.

Mme Véronique CHANUT se présente en qualité de professeur en sciences de gestion à l'université Paris-II. Spécialisée en ressources humaines, elle dirige le CFFOP.

M. Franck MORAUX se présente en qualité de professeur en sciences de gestion, spécialisé en finances à l'université Rennes I. Il est directeur du centre de recherches en économie et management (CREM).

Mme Chrystelle RICHARD se présente en qualité de professeur à l'ESSEC, département comptabilité et contrôle. Elle est présidente de l'association francophone de comptabilité.

M. Jean-Paul HOST se présente en qualité de conseiller stratégique à ENGIE (à la retraite), diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'ENSAE et de Sciences-Pô.

M. Gilles PACHÉ se présente en qualité de professeur en sciences de gestion, spécialisé en logistique à l'IUT de l'université Aix Marseille. Il est membre du CERGAM.

Mme Véronique DES GARETS se présente en qualité de professeur en sciences de gestion, spécialisée en marketing à l'université de Tours. Elle a dirigé le laboratoire de recherche en sciences de gestion, VALLOREM, commun aux universités de Tours et Orléans.

Le jury est ainsi représenté par toutes les disciplines des sciences de gestion, il est volontairement varié (thèmes de recherche, approche scientifique, établissement de rattachement, parcours de carrière). Les candidats devront donc convaincre chaque membre du jury en montrant leur excellence dans leur domaine lors de chacune des épreuves et avoir une vision transversale avec les autres disciplines des sciences de gestion. Mme la présidente indique que 2 rapporteurs vont être affectés par candidat, ils ont été choisis par l'ensemble du jury en tenant compte des conflits d'intérêt ou des liens professionnels (même université ou laboratoire de recherches, co-écriture, rapporteurs au jury de thèse ou HDR...) Un courriel va être adressé aux candidats fin septembre 2021 afin de les informer du nom des 2 rapporteurs.

### **III/ Tirage au sort**

La candidate la plus jeune présente à la séance d'ouverture, Mme Clotilde CORON est invitée à tirer au sort une lettre de l'alphabet afin de déterminer l'ordre de passage des candidats aux épreuves.

Mme Clotilde CORON tire la lettre I. En conséquence, Mme Souad JARJIR sera la première candidate à débiter les épreuves du concours, dans la mesure où aucun nom de candidat ne commence par la lettre I.

### **IV/ Présentation des épreuves**

#### **1<sup>ère</sup> épreuve**

Elle a pour objet d'évaluer les compétences de chercheur de chacun des candidats. Le candidat doit montrer son excellence dans son domaine et en même temps être audible pour l'ensemble des membres du jury. Ils devront savoir défendre leur positionnement scientifique ainsi que leurs choix de démarche scientifique.

Les candidats doivent télécharger les dossiers (notice individuelle, note analysant les travaux scientifiques ainsi que les 5 travaux) sur une plateforme de Paris 1 et envoyer aux rapporteurs désignés par le jury les mêmes documents. La notice individuelle peut être actualisée par rapport à la notice envoyée il y a quelques mois au rectorat, et la note de synthèse doit comporter de 15 à 20 pages. Les candidats doivent également envoyer aux autres membres du jury la notice individuelle et la note de synthèse avant le 2 novembre 2021 par courrier simple (ne pas envoyer en recommandé). Les adresses des membres du jury seront communiquées aux candidats en même temps que le nom de leurs rapporteurs.

La durée de l'épreuve est de 45 mn maximum dont 10 mn maximum de présentation orale. Chaque membre du jury peut poser des questions. La première épreuve débutera le 12 janvier 2022 pour une durée de 4 semaines.

#### **2<sup>e</sup> épreuve**

Il s'agit d'une épreuve d'éloquence et de pédagogie, très spécifique au concours de l'agrégation. Il s'agit de produire une prestation de 30 minutes non suivie de questions démontrant la capacité à construire une problématique, un plan, développer un raisonnement argumenté en sciences de gestion. Les candidats doivent donc s'appuyer sur leur culture générale en sciences de gestion. La préparation en loge est de 8 heures et une bibliothèque est mise à disposition des candidats. Il s'agit de la leçon magistrale telle que peut la faire un professeur des universités.

L'épreuve débutera le 2 mars pour 3 semaines.

#### **3<sup>e</sup> épreuve**

C'est une épreuve de spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Il s'agit de produire une prestation de 30 minutes suivie de 15 minutes de questions après une préparation en loge de 8 heures. A partir d'un cas d'organisation ou d'entreprise, le candidat doit montrer son expertise dans sa spécialité en faisant preuve de qualités pédagogiques, d'analyse, de synthèse et être force de proposition. L'objectif de cette épreuve est de définir une problématique, mobiliser des outils afin d'apporter des conseils à un comité de direction par exemple. L'épreuve débutera le 29 mars pour 2 semaines.

La présidente conseille de s'entraîner et de ne pas attendre les résultats d'une épreuve pour commencer à préparer l'épreuve suivante. Le calendrier peut évoluer en fonction de contraintes qui pourraient s'imposer au jury.

## **VII/ Questions-réponses**

### Question 1

Après le tirage du sujet de la 2<sup>e</sup> épreuve, le type de public sera-t-il précisé et le jury attend-il un contenu ou une demande d'ingénierie pédagogique ?

Réponse (R) : Quel que soit le niveau du public (étudiants en licence ou master), un professeur des universités se doit d'être précis et d'apporter un contenu théorique. La présentation de cette seconde épreuve doit s'appuyer sur les cadres théoriques des sciences de gestion. Le candidat doit savoir problématiser un sujet, définir des concepts, structurer sa pensée, avoir une capacité à raisonner ...et convaincre le jury qu'il sera un professeur des universités en sciences de gestion.

### Question 2

Pour la première épreuve, la note de synthèse doit-elle être impérativement de 15 à 20 pages ? Le jury a-t-il des attentes par rapport à la police d'écriture ?

R : Le jury souhaite que la note comporte entre 15 et 20 pages d'un format d'écriture lisible (comme un document de thèse par exemple). Il faut donc être raisonnable en ce qui concerne la taille des caractères. Le jury lira les notes qui comportent plus de 20 pages, puisque l'arrêté n'impose pas cette limite, mais souhaite le format annoncé.

### Question 3

Avons-nous accès à des bases documentaires numériques ?

R : La liste des ressources sera affichée sur le site du ministère. Le jury précise que toutes les ressources ne sont utiles que si les candidats les connaissent et ont l'habitude de les consulter.

### Question 4

Lors de la 3<sup>ème</sup> épreuve, y aura-il de l'audit pour la matière comptabilité et contrôle ?

R : Il n'y aura pas de technique d'audit pour cette matière, la spécialisation s'appelle comptabilité et contrôle.

### Question 5

La loge est-elle accessible pour pouvoir s'entraîner ?

R : Non. La présidente précise la taille de la loge (environ 20m<sup>2</sup>) et le lieu des épreuves : Maison des sciences économiques de Paris-I, 112 boulevard de l'hôpital Paris 13<sup>e</sup>.

### Question 6

La bibliothèque est-elle dans la loge ?

R : Oui, la bibliothèque est dans la loge. La salle est équipée de postes informatiques avec accès à des ressources électroniques mais pas d'accès à internet. Pendant ces préparations, le candidat ne peut apporter aucun document et devra déposer à l'entrée son téléphone portable ses outils informatiques ou tout objet connecté.

### Question 7

Les 5 travaux à déposer doivent-ils concerner la spécialité du candidat ?

R : Le candidat est acteur de son concours. Il choisit les travaux en fonction de ce qu'il veut transmettre comme message au jury. Il appartient donc au candidat de sélectionner des travaux en fonction de ce qu'il veut que le jury retienne de lui. Les questions pourront porter sur l'ensemble des documents transmis et sur l'exposé, elles seront posées par tous les membres du jury, pas uniquement par les rapporteurs.

### Question 8

Les articles peuvent-ils être déposés en anglais ?

R : La présidente rappelle les termes de l'arrêté du 13 février 1986 relatif à l'organisation du concours à savoir qu'il n'est autorisé qu'une seule production rédigée en langue anglaise, sans traduction obligatoire, accompagnée d'un résumé en français. Elle précise que même si le jury est capable de lire les articles en anglais, ces derniers doivent être accompagnés d'une traduction, comme le demande l'arrêté. Pour récapituler, il est possible de déposer 5 travaux en anglais dont un seul pour lequel la traduction n'est pas obligatoire, néanmoins un résumé en français doit être joint ; pour les 4 autres, une traduction est obligatoire.

#### Question 9

La note de 15 ou 20 pages peut-elle être accompagnée d'une annexe ?

R : Le jury ne souhaite ni annexe, ni travaux ajoutés en fin de note.

#### Question 10

A quel moment les candidats connaîtront-ils le nom de leurs rapporteurs ?

R : Des courriels seront envoyés dans la semaine qui suit la réunion d'information.

#### Question 11

Lors de la première épreuve, les échanges porteront-ils exclusivement sur les travaux ?

R : Non, la note, la notice et l'exposé peuvent également permettre au jury d'échanger avec le candidat sur tout ce qu'il a pu faire.

#### Question 12

La notice peut-elle comporter des projets en cours ?

R : Non. Les candidats présentent des projets réalisés, des papiers publiés ou éventuellement acceptés pour publication, et dans ce cas il faut joindre la preuve de l'acceptation.

#### Question 13

Que veut dire une note analysant ses travaux scientifiques en spécifiant les difficultés de méthode. ?

R : La présidente rappelle que ce sont les termes de l'arrêté du 13 février 1986 mais que le candidat présente ses travaux comme il le souhaite.

#### Question 14

En cas de conflit d'intérêt avec un membre du jury, ce dernier peut-t-il poser des questions ?

R : Un membre du jury n'interroge pas tout candidat qui appartiendrait à son établissement, son laboratoire ou avec lequel il a co-écrit.

#### Question 15

Les postes mis au concours sont-ils profilés par spécialité et y a-t-il des quotas par option ?

R : Non, aucun quota quel qu'il soit, l'université pourra proposer un profil attendu mais ce profil ne doit pas être trop pointu. Il n'y a pas de quota ni pour les résultats du concours, ni pour les affectations.

#### Question 16

Des postes sont-ils implantés dans les collectivités d'outre-mer ?

R : Non. A la date d'aujourd'hui, tous les postes sont en métropole.

#### Question 17

Peut-on être nommé dans d'autres ministères ?

R : Non, les postes sont implantés dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

#### Question 18

Des annales sont-elles consultables ?

R : Non. Les candidats peuvent interroger leurs collègues afin de connaître les sujets précédents.

#### Question 19

Pourrait-on avoir le dernier rapport du précédent concours ?

R : Oui, il va être mis en ligne sur le site du ministère. \*

#### Question 20

Peut-on mettre à jour des dossiers qui auraient évolué après le 2 novembre 2021 ?

R : Oui mais seulement à l'oral. Rien ne doit être transmis après le 2 novembre 2021.

#### Question 21

Peut-on envoyer des ouvrages déjà parus et des articles soumis en révision ?

R : Oui pour les ouvrages parus et non pour ceux en révision, à l'exception des articles qui ont été acceptés par la revue avec preuve d'acceptation.

#### Question 22

Un candidat peut-il concourir s'il n'est pas en possession de son rapport de soutenance ?

R : Oui, il devra envoyer un document expliquant sa situation.

#### Question 23

Quelles sont les attendus du jury pour la 3<sup>ème</sup> épreuve ?

R : Pour la 3<sup>ème</sup> épreuve, le candidat doit proposer une analyse et des solutions pour donner suite à une problématique qu'il doit faire ressortir d'un dossier sur une entreprise ou une organisation. Le candidat doit se projeter en tant que professeur des universités pour résoudre le cas qui lui est soumis en montrant son expertise dans sa spécialité. On voit bien que les 3 épreuves sont complémentaires et permettent d'évaluer les compétences de chercheur du candidat, ses compétences en sciences de gestion, enfin son expertise dans sa spécialité, le tout en faisant preuve de capacités pédagogiques.

#### Question 24

Peut-on soumettre une communication ?

R : Oui même si un papier a davantage d'impact qu'une communication

Les candidats n'ayant plus de question, la présidente conclut en indiquant que le jury se veut bienveillant et qu'elle conseille aux candidats de se préparer avec d'autres personnes, éventuellement même d'autres candidats. Les membres du jury savent que l'année sera dense compte tenu de la préparation du concours et des activités professionnelles à assumer en parallèle.

Fin de la réunion à 12h25.

\* A l'issue de la réunion, après vérification, cette mise en ligne ne sera pas possible, le ministère ne disposant pas du rapport du précédent concours.